

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4897/80 (Presse 14)

433 .

624th Council meeting

- Economic Affairs/Finance -

Brussels, 11 February 1980

President: Mr Filippo PANDOLFI,
Minister of the Treasury
of the Italian Republic

PRESS RELEASE

Brussels, 14 February 1980

4897/80 Corr. 1 (e)

CORRIGENDUM

to 4897 (Presse 14)

433

Subject: Press release for the 624th Council meeting
on Economic Affairs/Finance held on 11 February 1980
in Brussels

Page 4, heading:

For "FINAL IMPLICATIONS OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY",
Read "FINANCIAL IMPLICATIONS OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY".

11.II.80

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Willy CLAES	Vice-Premier, Minister for Economic Affairs
Mr Gaston GEENS	Minister of Finance

Denmark:

Mr Ivar NØRGAARD	Minister for Economic Affairs
------------------	-------------------------------

Germany:

Mr Hans MATTHÖFER	Federal Minister of Finance
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Federal Ministry for Economic Affairs

France:

Mr René MONORY	Minister for Economic Affairs
----------------	-------------------------------

Ireland:

Mr Michael C'KENNEDY	Minister for Finance
----------------------	----------------------

Italy:

Mr Filippo PANDOLFI	Minister of the Treasury
Mr Giorgio FERRARI	State Secretary, Treasury

Luxembourg:

Mr Jacques SANTER

Minister of Finance

Mr Ernest MÜHLEN

State Secretary, Ministry of
Finance

Netherlands:

Mr A. NOOTEBOOM

State Secretary, Ministry
of Finance

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

Vice-President

Mr Christopher TUGENDHAT

Member

o

o

o

FINAL IMPLICATIONS OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

- I. The Council, bearing in mind the conclusions of the European Council in Dublin, took note of the proposals made by the Commission on 4 December 1979 for improving the common agricultural policy with a view to helping to balance the markets and streamlining expenditure. It approved the Commission's objective of resolving the specific problems arising, in the interests of safeguarding the common agricultural policy and its economic and social merits, while respecting its principles and taking account of current budgetary difficulties. This goal presupposed substantial savings and a prudent price policy.
- II. The Council considered it to be desirable that the discussions on the Commission's proposals should be guided by the following principles:
1. An improvement of the common agricultural policy with the aim of considerably reducing the growth rate of agricultural expenditure was absolutely essential also in order to ensure that the 1% own resources limit was not exceeded, having regard to the resources required for other policies.
 2. Subject to the examination of the assessment announced by the Commission of the foreseeable development of market organization expenditure in the event of its proposals

being implemented and taking growth in expenditure over the last few years as a basis, it would be necessary to take measures leading to substantial savings, reaching the order of magnitude proposed by the Commission.

3. In this connection, the Council was of the opinion that the measures should be directed particularly at surplus products; it requested the Commission to see whether further savings might be achieved by means of the more efficient use of the market organization instruments.

III. The Council requested the Permanent Representatives Committee and the AGRI/FIN Working Party to continue examining the financial aspects of the improvement of the common agricultural policy and to report back to the Council at the very earliest opportunity, in preparation for further discussions.

ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY

The Council held a detailed exchange of views on the latest developments in the economic situation in the Community.

CONVERGENCE

After a brief exchange of views on the latest Commission communication of 5 February 1980 entitled "Convergence and budgetary questions", the President invited delegations to give this item more thought with a view to resuming discussions at a later stage in accordance with arrangements to be proposed by the Presidency.

EXPORT CREDITS: INTEREST RATES UNDER THE ARRANGEMENT ON GUIDELINES FOR OFFICIALLY SUPPORTED EXPORT CREDITS

After an exchange of views, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examination of this point.

OTHER DECISIONS

Accession of Greece

The Council and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council adopted, in the official languages of the Communities, a Decision on the opening of negotiations with various preferential partner States (Algeria, Austria, Cyprus, Egypt, Finland, Iceland, Israel, Jordan, Lebanon, Malta, Morocco, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Syria, Tunisia and Turkey) to adapt the agreements between the Community and those States to take account of the accession of Greece to the European Communities.

Fisheries policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation extending until 29 February 1980 the validity of fishing licences for vessels flying the flag of Spain.

Appointment

On a proposal from the Danish Government, the Council appointed Mr Morten FENGER, Arbejds- og socialattaché, Danmark faste repræsentation ved De europæiske Fællesskaber, as an alternate member of the Committee of the European Social Fund, to replace Mr BULOW-LUDVIGSEN, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office i.e. until 16 April 1980.

NOTE BIO(80)55 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET MM LES ASSISTANTS DG I ET VIII

PREPARATION CONSEIL ECO/FIN DU 11 FEVRIER 1980 (C. BOON)

LES MINISTRES DE L ECONOMIE ET DES FINANCES SE REUNIRONT
LUNDI A BRUXELLES POUR LEUR PREMIERE SESSION DE L ANNEE
LAQUELLE SE TIENDRA SOUS PRESIDENCE ITALIENNE. QUATRE POINTS
SONT A L ORDRE DU JOUR :

1. SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE

LE CONSEIL AURA UNE DISCUSSION LIBRE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE
DANS LA COMMUNAUTE AFIN DE PREPARER LE PREMIER EXAMEN
STATUTAIRE DE L ANNEE QUI AURA LIEU LORS DU CONSEIL DE MARS.
IL EST RAPPELE QUE CET EXAMEN DE MARS CONSISTE TOUJOURS A
DECIDER SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DE MODIFIER OU DE NE PAS
MODIFIER LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ARRETEES POUR
1980 DANS LE RAPPORT ANNUEL.

CES ORIENTATIONS SOUS LE MOT 'CROISSANCE ET LUTTE (*)
CONTRE L INFLATION' SONT REPRISES CI APRES POUR MEMOIRE.

(*) LE MOT D ORDRE ...

1) EVITER TOUTE ACCELERATION INDIRECTE DE L INFLATION EN
REPERCUTANT LES AUGMENTATIONS DE L ENERGIE SUR LES CONSOMMA-
TEURS.

2) POLITIQUES MONETAIRE ET BUDGETAIRE STRICTES.

3) POSSIBILITE D ASSOULIR CES POLITIQUES SI LES RESULTATS
EN CE QUI CONCERNE L INFLATION SONT POSITIFS ET SI L ACTIVITE
ECONOMIQUE ET LA CONSOMMATION S INFLECHISSENT.

4) RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.

LORS DU CONSEIL DE DECEMBRE ET A LA SUITE DES AUGMENTATIONS
DU PETROLE, IL AVAIT ETE DECIDE NON SEULEMENT DE NE PAS
MODIFIER CES POLITIQUES MAIS MEME DE LES RENFORCER. ON AVAIT (*)
EGALEMENT DIT QU IL FAUDRAIT SANS DOUTE CORRIGER LES PREVISIONS
CONJONCTURELLES DANS UN SENS PLUS PESSIMISTE.

(*) CES POLITIQUES ...

2. CONVERGENCE ET QUESTIONS BUDGETAIRES

SOUS CE TITRE AURA LIEU UN TOUR DE TABLE PORTANT SUR LE CONTENU
DES DERNIERES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DONT LE TEXTE A ETE
DISTRIBUE MARDI DERNIER EN SALLE DE PRESSE.

////

NNNN

GPP C. BOON B 1914 7596 8.2.1980 X X

433407

M. SANTARELLI

3. INCIDENCES FINANCIERES DES MESURES ENVISAGEES PAR LA COMMISSION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

A LA SUITE DU MANDAT DONNE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN, LE DERNIER CONSEIL AVAIT INVITE LE COREPER QUI EN CHARGEAIT LUI MEME LE GROUPE AGRI-FIN D'ETABLIR CES INCIDENCES FINANCIERES DE TELLE MANIERE QUE LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES PUISSE DONNER UN AVIS AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE AVANT QU'UNE DECISION FINALE SOIT PRISE.

LE GROUPE AGRI-FIN N'A PAS TERMINE SES TRAVAUX PARCE QUE LE COREPER A SOLLICITE DE LA COMMISSION DES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION. IL Y AURA DONC UN RAPPORT ORAL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX MAIS L'ON NE DOIT PAS S'ATTENDRE A UN DEBAT APPROFONDI.

4. CREDITS A L'EXPORTATION

TAUX D'INTERET DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT SUR LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE DE CREDITS A L'EXPORTATION AVEC SOUTIEN PUBLIC.

LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE EST EN PARTIE A UN CONSENSUS MULTILATERAL EN VIGUEUR DEPUIS AVRIL 1978, DANS LE CADRE DE L'OCDE, PORTANT SUR DES CONDITIONS COMMUNES D'OCTROI DE CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT DU SOUTIEN PUBLIC.

CE CONSENSUS EST LE MEME QUE CELUI QUI A ETE QUESTIONNE AU DERNIER CONSEIL FINANCIER GENERAL. DES DEROGATIONS PEUVENT LUI ETRE APPORTEES POUR UNE APPLICATION PLUS FAVORABLE A L'EGARD DE CERTAINS PAYS MOINS PROSPERES. IL A ETE DECIDE AU CONSEIL MARDI DERNIER QU'A L'AVENIR CE CONSENSUS SERAIT APPLIQUE TEL QUEL PAR LES NEUF A L'EGARD DE L'URSS, DONC SANS DEROGATION. MAIS CE N'EST PAS SUR L'ASPECT POLITIQUE QUE CE POINT DOIT ETRE DEBATTE LUNDI. CE CONSENSUS FAIT EN EFFET L'OBJET D'UNE REDISCUSSION ANNUELLE ET LES POURPARLERS COMMENCENT A PARIS LA SEMAINE PROCHAINE. LA COMMISSION DOIT SE RENDRE AU POURPARLER MUNIE DE DIRECTIVES DE NEGOCIATION DE LA PART DU CONSEIL. CETTE QUESTION DEVAIT DONC EN TOUT ETAT DE CAUSE FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL ECO/FIN CAR NOTAMMENT LA FORTE AUGMENTATION DES TAUX D'INTERET SUR LE MARCHE DES CAPITAUX DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU CONSENSUS QUI A ETE RENOUVELE SANS MODIFICATION EN

433405

1979, A CREUSE L ECART ENTRE CES TAUX ET LES TAUX MINIMA
FIGURANT AU CONSENSUS. IL S AGIT DONC LUNDI POUR LE CONSEIL
D ADOPTER UNE POSITION COMMUNE SUR UN AJUSTEMENT DE L ARRANGE-
MENT AUX REALITES ECONOMIQUES.

AUCUN AUTRE POINT N A ETE EVOQUE LORS DU RENDEZ VOUS DE MIDI.

■-----

AMITIES, M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

AFIN DE MENER DES REFLEXIONS ET DES ACTIONS ■ CONCERTÉES, MONSIEUR ■ ORTOLI A PROPOSE QUE LA SITUATION ECONOMIQUE SOIT SOUMISE A DES ETUDES PLUS PUSSEES MENEES PAR LA COMMISSION ET LE ■ COMITE DE POLITIQUE ECONOMIQUE. LE DEBAT DE MARS DEVRAIT ALORS ETRE ECLAIRE PAR DES PERSPECTIVES PLUS GLOBALES ET PLUS PRECISES ETANT ■ PRECISE QUE POURRAIENT INTERVENIR POSTERIEURE-
MENT UNE DEUXIEME PHASE AVEC DES PROPOSITIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES HARMONISEES EMANANT DE LA COMMISSION.

LORS DU TOUR DE TABLE, IL EST APPARU QUE POUR CERTAINES DELEGATIONS UNE RECESSION APPARAISSAIT TRES PROBABLE ALORS QUE POUR D AUTRES IL NE FALLAIT PAS FAIRE PREUVE DE TROP DE PESSIMISME. L ADOPTION DES PROJETS DE TRAVAIL DE MONSIEUR ORTOLI A CLOTURE LES DEBATS SUR CE POINT.

II. CONVERGENCE ET QUESTIONS BUDGETAIRES

■-----

MONSIEUR ORTOLI A PRESENTE AU CONSEIL LES DERNIERES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION. MONSIEUR PANDOLFI A FAIT REMARQUER QUE BIEN ENTENDU IL NE S AGISSAIT PAS D UN DEBAT DE NEGOCIATION MAIS D APPORTER DES COMMENTAIRES PAR CEUX QUI LE DESIRAIENT AU TEXTE DE LA COMMISSION. CERTAINES DELEGATIONS ONT PRIS LA PAROLE EN CE SENS. LA PRESIDENCE DETERMINERA LES MODALITES D UN EXAMEN ULTERIEUR DE CES PROPOSITIONS.

III. INCIDENCES FINANCIERES DES MESURES ENVISAGEES PAR LA COMMISSION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

■-----

LE CONSEIL APRES UN VASTE DEBAT S EST MIS D ACCORD SUR UN TEXTE DE CONCLUSION QUI VOUS EST ENVOYE SEPAREMENT.

IV. CREDITS A L EXPORTATION

■-----

IL A ETE DECIDE PAR LE CONSEIL DE RENVOYER LE DOSSIER AU COREPER AFIN QUE S Y POURSUIVENT LES DEBATS. LE COREPER TIENDRA LES MINISTRES INFORMES.

AMITIES, MANUEL SANTARELLI
NNNN

11.II.80

INCIDENCES FINANCIERES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

- I. Le Conseil, gardant à l'esprit les conclusions du Conseil Européen de Dublin, a pris acte des propositions de la Commission* relatives à une meilleure organisation de la politique agricole commune, visant à l'amélioration de l'équilibre du marché et à la rationalisation des dépenses. Il approuve l'objectif de la Commission visant à résoudre, dans l'intérêt du maintien de la politique agricole commune et de ses mérites économiques et sociaux, dans le respect des principes sur lesquels se fonde cette politique et compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, les problèmes spécifiques qui se posent. A cet effet, il est nécessaire de réaliser des économies substantielles et de pratiquer une politique des prix prudente.
- II. Le Conseil estime qu'il est souhaitable que les délibérations portant sur les propositions de la Commission tiennent compte des principes suivants :
1. Une meilleure organisation de la politique agricole commune en vue d'une réduction sensible du taux d'augmentation des dépenses agricoles est absolument indispensable également pour éviter, compte tenu des ressources qu'il faudra affecter aux autres politiques, que la limite de 1 % du montant des ressources propres ne soit dépassée.
 2. Sous réserve du résultat de l'examen de l'estimation que la Commission s'est engagée à faire en ce qui concerne l'évolution prévisible des dépenses afférentes aux

11.II.80

organisations de marché liée à la mise en oeuvre de ses propositions, il sera nécessaire, partant de l'évolution des dépenses au cours des dernières années, de prendre des mesures permettant de réaliser des économies substantielles atteignant l'ordre de grandeur proposé par la Commission.

3. A cet effet, le Conseil estime que les mesures doivent en particulier porter sur les produits excédentaires; il demande à la Commission d'examiner s'il est possible de réaliser des économies supplémentaires grâce à une utilisation plus efficace des instruments des organisations de marché.

III. Le Conseil invite le Comité des Représentants Permanents et le Groupe AGRI/FIN à poursuivre l'examen des incidences financières de l'amélioration de l'organisation de la politique agricole commune et à lui faire rapport le plus rapidement possible en vue de la préparation des délibérations ultérieures.